

Village infos



PINS-JUSTARET



journal d'informations municipales - n° 34 - janvier 2008

Site de la Mairie :
www.mairie-pinsjustaret.fr

Jean-Baptiste Casetta
 Maire de Pins-Justaret
 et la Municipalité
 vous présentent
 leurs meilleurs vœux
 pour l'année 2008



Village-Infos

N° 34

Janvier 2008

Responsable de la publication

J.-B. CASSETTA

Comité de rédaction

M. BAREILLE

C. MARTINEZ MEDALE

F. STEFANI

A. JANY

J. DEGOUL

N. CADAUX-MARTY

C. THURIES

Conception-réalisation

MicroSophia : 05 62 71 01 26

Crédit photos :

Mairie et Associations

Dépôt légal à parution

Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S et les tout-petits

La **matinée Ludothèque**, un jeudi par mois de 10h à 11h30 à la Salle des Fêtes, a été renouvelée cette année, étant donné le succès qu'elle connaît. Prochaines dates à retenir pour 2008 : les jeudis 17.01, 14.02, 13.03, 10.04, 15.05, 19.06.

Le **vendredi 15 février 2008** aura lieu l'**après-midi Carnaval** à la salle des fêtes en partenariat avec l'association Calin-Caline. Le Carnaval, ouvert à tout public, se poursuivra autour d'un goûter.

SIAS: L'aide à domicile sur le net

Afin d'être au plus près des administrés de ses communes membres, le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale a désormais son site web. Celui-ci présente tous les services en direction des personnes âgées et/ou handicapées. De l'aide à domicile, au portage des repas, en passant par le petit dépannage, le syndicat offre un panel de prise en charge afin de répondre aux besoins individualisés des usagers.

Vous êtes concernés ou un proche par une situation nécessitant une prise en charge, n'hésitez pas à vous rendre sur le site à l'adresse suivante: www.sias-services.fr et à correspondre en direct avec votre coordinatrice de secteur pour toutes questions éventuelles.

Vous avez également la possibilité de passer par le lien figurant sur le site de la commune qui fait partie du syndicat. Pour tous renseignements, contactez le SIAS au 05 61 56 18 00.



Forum de l'emploi 2007



La 8^{ème} édition du Forum de l'Emploi s'est tenue à Portet-sur-Garonne le 25 octobre dernier. 3^{ème} du nom organisé par les 14 communes de la Communauté d'Agglomération du Muretain (C.A.M), ce rendez-vous est chaque année l'occasion de faciliter et d'accélérer les procédures de recrutement en permettant aux entreprises d'être en contact direct avec les demandeurs d'emploi. Plus de 700 offres d'emplois étaient proposées.

Près de 1 800 visiteurs ont été accueillis aux boudromes municipaux de Portet-sur-Garonne. Au total, 80 entreprises et 30 institutionnels ont répondu présents à

cette journée en faveur de l'emploi. Un grand nombre de secteurs d'activités étaient représentés, permettant à chaque public de satisfaire leur recherche.

Ce Forum est d'autant plus important que son organisation permet de cerner les demandes des visiteurs grâce à un accueil personnalisé. Cette démarche unique permet aux visiteurs d'être reçus et orientés judicieusement vers les offres et les entreprises qui correspondent à leur profil.

D'autre part des ateliers "commentaires de CV", et "validation des acquis de l'expérience (VAE)" ont été proposés tout au long de la journée. Par petits groupes, les demandeurs d'emploi ont pu travailler sur leur candidature et, surtout être conseillés par des professionnels du recrutement.

L'accueil et l'accompagnement, sont les maîtres-mots de cette manifestation.

La Communauté d'Agglomération du Muretain prépare déjà l'édition 2008 qui se tiendra en octobre.

Quel métier? Quelle formation?

Comment s'y préparer?

Le Forum des Métiers de la formation professionnelle et de l'alternance sous l'égide de la Communauté d'Agglomération du Muretain se tiendra le **jeudi 6 mars 2008 à Saint-Lys**.

Pour tout renseignement, contacter la Direction du Développement Economique au 05 34 46 30 20.

La Médiathèque : 20 ans de le



La Médiathèque aujourd'hui

9 septembre 1987

Ouverture de la première bibliothèque municipale consacrée à la jeunesse, point de départ d'une grande aventure, avec l'aide de la Médiathèque Départementale, située à côté de l'ancienne mairie, dans une partie des locaux de l'actuelle salle de danse

1993-1994

Après le déménagement de la mairie, et suite à la libération des locaux utilisés par le SIVOM- PAG, le local de la bibliothèque s'est agrandi et a permis le démarrage d'une mini-section adultes

17 janvier 1996

Ouverture de l'actuelle bibliothèque, place du Château dans l'ancienne chapelle désaffectée à côté de la mairie. Les travaux de reconversion ont duré près de deux ans pour offrir au public un lieu accueillant, ouvert sur l'extérieur avec un maximum de lumière naturelle. Développement du fonds adultes et création du fonds sonore avec un prêt de disques et de cassettes de la Médiathèque Départementale.

3 janvier 2003

Ouverture d'un espace multimédia, les abonnés peuvent surfer sur le Web et consulter des Cédéroms ludo-éducatifs. La bibliothèque devient Médiathèque.

1er janvier 2005

La gestion de la médiathèque est informatisée. Le catalogue de l'ensemble du fonds documentaire est consultable sur un ordinateur à la disposition du public. Le fonds sonore s'enrichit de partitions.

1er avril 2007

Création d'un fonds vidéo avec un premier dépôt de DVD prêtés par la Médiathèque Départementale.

Depuis 1987, la Médiathèque municipale accueille régulièrement les classes des écoles maternelle et primaire, les bébés de la crèche et les associations d'assistantes maternelles. Elle organise aussi des expositions et des animations. L'inscription et le prêt de documents sont gratuits.

Évolution de la Médiathèque en quelques chiffres

Année	Inscrits	Documents empruntés	Documents disponibles	Nbre heures d'ouverture
1989	667	7 816	1 948	18 h 30
1992	719	9 997	3 498	22 h 30
2006	1 149	19 339	11 520	24 h

Pour fêter cet anniversaire, la médiathèque a invité son public à plusieurs animations pour promouvoir la lecture et l'écriture, en septembre et octobre.

Marie-Odile DUMEAUX, conteuse accompagnée à la mandoline par Jean-Étienne MONIER a présenté un spectacle de contes en occitan et en français qui a enchanté les enfants et les adultes, le 12 octobre.

Marie-Odile Dumeaux et Jean-Étienne Monier à la mandoline



ecture publique à Pins-Justaret

"Polar sur la Médiathèque" : pour réunir les curieux, les amateurs, les familles, les joueurs de tous les âges à la rencontre du genre policier et leur faire découvrir les univers latino-américains, asiatiques, nordiques souvent méconnus sans oublier les français et les anglo-saxons, sous la direction de Daniel HALM, comédien et metteur en scène.

Dès le mois de juillet, une sélection de romans policiers asiatiques, coréens, latino-américains et bien sûr français est proposée aux adultes, à lire pendant l'été avec pour objectif une formation à la lecture à voix haute à partir de septembre.

Les élèves de la classe de CM2B de M. Didier MÉTÉNIER écrivent une nouvelle, en même temps un atelier d'écriture et d'interprétation d'une nouvelle policière est organisé pour les adolescents à la médiathèque.

"Polar sur la Médiathèque":
Daniel Halm
avec les CM2 B



La journée du vendredi 19 octobre a été le temps fort de cet anniversaire : rencontre de tous les participants aux animations et du public pour "Lire en Fête", suspense et frissons garantis.

Dans l'après-midi, les élèves classe de CM2 B ont lu et représenté leurs œuvres devant parents et amis conseillés par Daniel HALM. En effet, extrêmement imaginatifs et prolifiques, ils nous ont offert trois versions : fantastique, aventure et petit Poucet.

Début de la version fantastique : *"C'est l'histoire de deux sœurs malheureuses, Zoé et Camille. Elles habitent seules car leurs parents sont morts. C'est une maison hantée dans une jungle sinistre..."*

En fin d'après-midi, Adeline, Inès, Gaëtan et Jérémy, ont interprété avec beaucoup de talent leur nouvelle, créée lors de l'atelier d'écriture :

"Dix ans auparavant une vieille dame, nommée Gertrude, perdit l'usage de ses jambes car une voiture les lui écrasa. En ce temps-là, beaucoup d'enfants disparaissaient..."

Ensuite, le "Clué-Garou", composé à partir du Cluedo et du Loup-Garou et animé par ses auteurs a tenu en haleine les nombreux participants jeunes et moins jeunes.

Après un "Buffet du Polar" bien mérité, la Nuit du Polar a commencé.

Sons et lumières parfaitement coordonnés ont participé à l'ambiance : douleur, sang, violence, effroi...

Adeline, Inès, Gaëtan et Jérémy ont une nouvelle fois brillamment interprété leur nouvelle.

Puis, les participantes à l'atelier de lecture à voix haute, ont mélangé leurs voix à celles des comédiens et de Daniel HALM pour nous faire découvrir leurs "lectures noires", Maxime VIVAS, écrivain et journaliste nous a présenté son travail d'auteur, qui nécessite avant l'écriture, la recherche longue et minutieuse d'une documentation sur son sujet. Il a, à cette occasion, offert ses derniers ouvrages à la Médiathèque.

En fin de soirée, beaucoup d'émotion lors de la relecture par Daniel HALM de la nouvelle des élèves de CM2 B.



Maxime Vivas
dédicace l'un des
ses ouvrages

Rappel des horaires

Lundi	fermé
Mardi	13 h 30 - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h
Jeudi	13 h 30 - 18 h
Vendredi	13 h 30 - 17 h
Samedi	9 h - 12 h 30

Tél. de la médiathèque

05 62 11 71 09

À la rencontre de...

Pyrénéen d'origine, natif de Saint-Lizier dans l'Ariège, André SOUQUET est depuis de nombreuses années Toulousain d'adoption.

Historien de formation, Conseiller Principal d'Education en collège et en lycée, puis personnel de direction issu de la première formation du concours en 1989, il exerce successivement les fonctions de Principal Adjoint chargé du collège Victor Hugo intégré au lycée international de Colomiers, puis de Proviseur Adjoint du lycée Jean Jaurès de Carmaux dans le Tarn et du lycée rive gauche à Toulouse.

En 2000, il est nommé Principal du collège Léonard de Vinci à Tournefeuille, dans la banlieue sud-ouest de Toulouse, fonction qu'il exercera jusqu'en 2007, date à laquelle il est promu Proviseur du lycée de Pins-Justaret.

Monsieur le Proviseur nous donne quelques renseignements sur le fonctionnement de l'établissement dont il a la charge.

Pour cette année d'ouverture, le lycée accueille 217 élèves répartis dans sept classes de seconde générale offrant des enseignements de LV1 allemand, anglais, espagnol et pour les deux enseignements de détermination des enseignements de LV2 anglais, allemand, espagnol, italien et Sciences Economiques et Sociales (SES) ou Initiation aux Sciences de l'Ingénieur (ISI) ou latin ou grec et, en plus, des options facultatives en latin, grec, occitan et italien. En 2008, viendront s'ajouter des classes de première: première littéraire (L), première économique et sociale (SES) et première scientifique (S).



Pour l'instant le lycée comprend :

- 17 postes d'enseignants (24 professeurs)
- 1 conseillère principale d'éducation
- 1 intendant: Monsieur ABADIE
- 1 poste et demi de secrétaire administrative et d'intendance complété par un contrat d'accompagnement à l'emploi
- 8 agents (cuisine, service général, loges)
- 1 assistante sociale (1 demi-journée par semaine)
- 1 infirmière (2 jours par semaine)

A la question : Monsieur le Proviseur que pensez-vous du lycée ?

Celui-ci nous répond : c'est un beau lycée, fonctionnel que la Région a mis à notre disposition pour cette rentrée scolaire, un lycée doté de salles de classe accueillantes, bien équipées en nouvelles technologies pour les enseignements de sciences expérimentales (physique, chimie, sciences de la vie et de la terre) et l'initiation aux sciences de l'ingénieur. Les élèves disposent aussi d'un centre de documentation et d'informa-



Monsieur le Proviseur



tion spacieux et d'une cafétéria, 'un self-service servant des repas confectionnés sur place. Présentant des volumes harmonieux et lumineux, le lycée offre un cadre agréable propice au travail. Monsieur le Proviseur souligne au passage la qualité des aménagements en cours de réalisation par la commune, aux abords du lycée: accès, parkings, plantation de beaux arbres.

Si vous aviez un souhait à formuler, Monsieur le Proviseur, quel serait-il ?

Mon souhait serait de pouvoir disposer d'un gymnase le plus rapidement possible. Pour l'instant, l'absence d'infrastructures sportives nous contraint à des déplacements dans la commune et hors de la commune (à Labarthe-sur-Lèze et Roquettes).

Le mot de la fin

J'espère que les élèves sauront être à la hauteur des moyens matériels et humains que la Région et l'Éducation Nationale mettent à leur

disposition. Nous veillerons à ce que les lycéens évoluent dans un cadre lisible, qu'ils puissent y trouver l'aide et l'écoute nécessaires mais qu'ils sachent aussi répondre aux exigences posées en terme de travail et de résultats par l'équipe pédagogique et éducative. Le lycée pourra ainsi se forger une identité, trouver toute sa place dans son nouveau territoire et répondre aux attentes des familles, de l'institution et de la société.

Merci Monsieur le Proviseur.
(Propos recueillis par A.J et F.S)

L'inauguration du lycée par M. Martin Malvy, président du Conseil régional, entouré de nombreux élus



Discours de M. le Proviseur, à ses côtés M. Casetta et M. Malvy



Point Accueil Jeunes

Sous l'impulsion de la municipalité, le 21 juin nous avons organisé la fête de la musique pour la première fois en partenariat avec plusieurs associations de la commune de Pins-Justaret et de Villate : l'école de musique, le théâtre, Terpsichore, la chorale, le judo,

Pendant toute la durée des vacances scolaires d'été les jeunes ont pu profiter de la multitude d'activités et de sorties mises à leur disposition : Laser Game, Karting, Quad, Bowling, Journée culturelle, Cinéma-flunch, Tournoi de foot, Grillades...

Ces activités remportèrent un grand succès au vu de la fréquentation et de l'implication des jeunes.

La fête de la musique



Le PAJ est ouvert du mardi au samedi de 10 h à 18 h en période scolaire, et du lundi au vendredi de 14 h à 18 h durant les vacances scolaires.

Pour tous les jeunes et les parents qui le souhaitent, vous pouvez nous contacter au : 05 61 76 87 73 ou vous rendre sur le blog du PAJ : pointjeunepinpin.skyrock.com

Demandez :
Jean Charles ou Mathieu.



le comité de jumelage, l'atelier d'art, l'école primaire, l'école maternelle et les crèches, et le Conseil Municipal des Jeunes.

Cette manifestation a rempli un double objectif : premièrement, faire adhérer les associations locales autour d'un projet commun.

Deuxièmement, proposer une manifestation d'ampleur pour la commune.

De nombreuses réunions ont eu lieu en amont pour faire de ce 21 juin une belle réussite

Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine, les idées bouillonnent et tout le monde reste sur le qui-vive.

Nous avons estimé le nombre de participants à cette manifestation (public) entre 700 et 750 personnes. Nous remercions toutes ces associations pour leur investissement et pour leur implication active au sein de ce projet.

En ce qui concerne les activités propres du PAJ en juillet et son traditionnel séjour à Hossegor sur le thème du surf :

Ce dernier a remporté, durant 9 jours, un grand succès auprès des jeunes participants.

Lors des vacances de Toussaint les jeunes, pour obtenir une bourse, ont réalisé un chantier VVV (Ville Vie Vacances) ayant pour thème « l'aménagement des futurs espaces verts » aux abords du lycée.

Recensement militaire

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le jour du 16^{ème} anniversaire.

Pour se faire recenser, il faut se présenter :

- à la mairie de domicile
- si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France

Pièces à fournir :

- pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- livret de famille

Une attestation de recensement est délivrée à l'intéressé. Elle est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics jusqu'à l'âge de 25 ans.

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont dépend l'intéressé.

Pour plus d'informations, contactez : Bureau du Service National
Caserne Pérignon - BP 28 - 31998 TOULOUSE ARMEES Tél. : 05 62 57 38 68

Infos transports

Comment se déplacer, de Pins-Justaret, à moindre coût, sans les inconvénients du transport routier (stationnement, embouteillage...)?

Pensez au TER Midi Pyrénées, une manière simple de voyager, sereine et agréable tout en bénéficiant de réductions pour tous !

Pour aller au travail

Midi-Pyrénées Actifs, pour tous vos déplacements autant de fois que vous le voulez sur votre trajet domicile travail.

Bénéficiez également de services supplémentaires comme le forfait à domicile, une information en temps réel sur l'état du trafic...

Les Forfaits Midi Pyrénées Actifs*

Des forfaits annuels, mensuels, hebdomadaires

- jusqu'à -75% pour vous rendre au travail
- -50% sur les autres lignes de la région - les personnes qui vous accompagnent bénéficient également de -50% les samedis, dimanches et jours de fête.

Exemple de prix : Pins-Justaret - Toulouse

Tarif normal 1 A/R	Abonnement Hebdo	Abonnement Mensuel	Abonnement Annuel (mensualité)
6,80 €	10,50 €	37,60 €	31,40 €

Pour profiter de vos loisirs

Découvrez la région Midi Pyrénées, ses richesses culturelles, gastronomiques et panoramiques, ou rendez visite à votre famille ou vos amis...

Avec la carte Midi-Pyrénées Loisirs

C'est possible toute l'année et en toute liberté !

- carte à 20 € valable 1 an. Profitez des réductions tous les jours de l'année !
 - - 50% tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août et tous les samedis, dimanches et jours de fête
 - - 25% tous les autres jours de l'année
- Bénéficiez également d'avantages chez certains de nos partenaires sur présentation de la carte.

Exemple de prix : Pins-Justaret - Toulouse

Tarif normal 1 A/R	Tarif à 25% 1 A/R	Tarif à 50% 1 A/R
6,80 €	5,20 €	3,40 €

Fréquence des trains : Le TER, c'est un train toutes les 30 minutes en période de pointe au départ de Pins-Justaret en direction de Toulouse.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les offres TER Midi-Pyrénées :

- Contact TER Midi-Pyrénées au 0 891 677 677 (0,23 €/min)
- Site Internet : www.ter-sncf.com/Gares et Boutiques SNCF



Bonne Retraite Mme LOUBET !



Après plus de 20 ans passés au service des administrés, Madame LOUBET Jeanine, a fait valoir ses droits à la retraite.

Recrutée en 1986, par Monsieur René LOUBET, en qualité d'agent administratif, Madame Jeanine LOUBET (aucun lien de parenté) a contribué pleinement à offrir aux Pins-Justaretoises et Pins-Justaretois un service public de proximité de qualité, de par son dévouement, ses compétences et son professionnalisme. En effet, au cours de sa carrière, elle a su s'adapter avec efficacité aux changements divers liés non seulement à l'évolution démographique mais aussi aux services diversifiés et émergents. Après avoir accompli une carrière professionnelle de qualité, au nom de toutes et tous, souhaitons une bonne retraite à Madame Jeanine LOUBET et donnons-lui rendez-vous, tout simplement, dans les rues de Pins-Justaret ! dans les diverses manifestations communales... !

Et puis, si comme Janine BOISSARD, vous pensez, Madame LOUBET, que « la retraite est la permission officielle de "rouiller", pour vous éviter ce désagrément, nous vous invitons, avec grand plaisir, à réintégrer nos services !

Offre d'emplois saisonniers

**La commune de
Pins-Justaret
recrute du 30 juin
au 30 août 2008**

**Des Agents temporaires
dans les Services techniques
et espaces verts**

Conditions requises

- 18 ans révolus
- non-choix des périodes de travail

**Vous pouvez utiliser le bulletin ci-
contre pour déposer votre candi-
dature :**
avant le 29 février 2008
au secrétariat de la Mairie de
Pins-Justaret



Bulletin de dépôt de candidature pour un emploi saisonnier
d'Agent communal temporaire dans les Services Techniques et
espaces verts de la ville de Pins-Justaret
Date limite de dépôt : 29 février 2008

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Tél. (obligatoire)

Date et lieu de naissance

.....

N° de Sécurité Sociale
du demandeur

Diplômes
et formations
(joindre les copies)

Expérience
professionnelle

Détenteur (trice)
du permis
de conduire

oui

non

Divers

Emplois saisonniers de la C.A.M.

Communauté d'Agglomération du Muretain

Vous pouvez déposer, à la Mairie de Pins-Justaret, avant le 29 février 2008, votre candidature pour un emploi saisonnier :

D'agent d'entretien pour l'entretien du groupe scolaire de Pins-Justaret
Conditions d'embauche :

- avoir 18 ans révolus
- non-choix de la période de travail

D'animateur pour le centre de loisirs situé sur la commune

Conditions d'embauche :

- avoir 18 ans révolus
- seront prioritaires les candidats titulaires du BAFA, ou du BAPAAT, ou du CAP Petite Enfance ou équivalence (copie du diplôme à joindre obligatoirement à votre candidature).
- non-choix des périodes de travail

Candidatures à déposer avant le 29 février 2008, à la Mairie de Pins-Justaret.



Bulletin de dépôt de candidature avant le 29 février 2008 à la mairie de Pins-Justaret, pour un emploi saisonnier à la Communauté d'Agglomération du Muretain

- d'agent d'entretien
 d'agent d'animateur

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Tél. (obligatoire)

Date et lieu de naissance

.....

N° de Sécurité Sociale
du demandeur

Diplômes
et formations
(joindre les copies)

Expérience
professionnelle

Détenteur (trice)
du permis
de conduire

oui

non

Divers

Délibérations du conseil municipal

*Vous trouverez
ci-après le résumé
des conseils
municipaux qui
se sont déroulé de
mai à octobre 2007*

Séance du 24 mai 2007

Rénovation de l'éclairage public au lotissement la Hière

Suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public au lotissement « La Hière », le SDEHG a réalisé l'Avant-projet Sommaire de l'opération comprenant :

- dépose de 38 ensembles existants,
- fourniture et pose de 38 ensembles de type déco en 100 W SHP sur candélabre de h=4 m (RAL à définir avec mairie).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

• TVA éligible au FCTVA	11 202 €
• Part gérée par le Syndicat	42 350 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	21 831 €
Total	<u>75 383 €</u>

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet.

Rénovation de l'éclairage public Place René Loubet

Suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public place René Loubet, le SDEHG a réalisé l'Avant-projet Sommaire de l'opération comprenant :

• TVA éligible au FCTVA	9 166 €
• Part gérée par le Syndicat	34 650 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	17 861 €
Total	<u>61 677 €</u>

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet.

brève

Horaires et coordonnées du SIVOM-PAG (Service des eaux)

2 avenue de Toulouse à Pins-Justaret
Du lundi au jeudi : 8 h – 12 h et 14 h – 18 h
Le vendredi : 8 h – 12 et 14 h – 17 h
Fermé le samedi.
Tél. : 05 62 11 73 60

Extension de l'éclairage public Impasse du Grand Vigné

Avant-projet Sommaire de l'opération comprenant :

- réalisation de 80 m de réseau d'éclairage public souterrain depuis le PBA existant,
- fourniture et pose d'environ 4 candélabres de h = 3,50 m en 100 W SHP

Le coût total de ce projet est estimé à 14 442 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet.

Désignation des jurés d'assises 2008

Dans le cadre de la formation du Jury d'Assises pour 2008, les 9 personnes suivantes ont été désignées par tirage au sort sur les listes électorales.

DALEME Jean-Claude	BAUDONNET Lucienne
BAREILLE Michèle	FILLIET Paulette
WICKE Alain	BURCKERT Aurélie
BELLONI Chantal	BAUDRILLART Aurélie
	SOLIVERES Rémy

Animaux errants ou morts

*Pour tout animal divagant sur
la voie publique (animal
perdu, agressif, dangereux,
blessé ou mort), appeler la
Mairie*

brève

brève

Médiateur de la République

Problèmes administrés-administrations ou administrés-associations loi 1901, s'adresser à :

Monsieur le Préfet,
1 place Saint Etienne
à 31038 Toulouse Cedex 9
Standard Préfecture :
0534453666

Réfection des WC de la maternelle du groupe scolaire Jean Jaurès

M. Morandin, Maire Adjoint aux Travaux fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'entreprendre de gros travaux de remise aux normes des toilettes de la maternelle, afin de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires, ainsi qu'à une demande des parents et des enseignants pour des locaux sanitaires mieux adaptés. Les propositions sont les suivantes :

Récapitulatif	Gros œuvre	HT 7 665,00 €
	Plomberie- sanitaires	HT 9 470,00 €
	Electricité	HT 500,00 €
	Peintures et raccords divers	HT 600,00 €
	Total devis	HT 18 235,00 €
	TVA 19.60 %	3 574,06 €
	Total devis TTC	21 809,06 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. MORANDIN, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres donne son accord pour la réalisation de gros travaux de remise aux normes des toilettes de la maternelle.

Mise en place d'une installation de détection intrusion au Point Accueil Jeunes

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'équiper d'une installation de détection intrusion le Point Accueil Jeunes, objet ces deux dernières années de nombreux cambriolages. Deux entreprises spécialistes de ce type d'équipements ont été contactées, leurs propositions sont les suivantes :

Sécuritas

Montant total après remise 1 600,00 €

Occitane d'Electricité

Montant total HT 1 629,81 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres donne son accord pour la réalisation des travaux de mise en place d'une installation de détection intrusion au Point Accueil Jeunes conformément au devis de la société Sécuritas pour un montant de 1 600 €.

brève

Médiateur familial

S'adresser à l'Institut de Médiation Familiale
26 rue des 36 Ponts
à TOULOUSE 31
Tél. : 0562262292

brève

ANPE

À Portet-sur-Garonne
Tél. : 0562207520
Rue de l'Hôtel de Ville
BP 42388
31123 Portet-sur-Garonne cedex
Fax : 0561723293

brève

Permanences du conciliateur

Gratuit sur rendez-vous uniquement.

Problèmes entre administrés ou administrés-commerçants

- le lundi de 15h à 18h
au Foyer culturel de Portet-sur-Garonne (à côté de la Halle)
téléphoner au 0561762931
- le mardi de 14h à 17h à la Mairie de Muret
téléphoner au 0561519545
- le mardi à 17h30 à la Mairie de Pins-Justaret,
téléphoner au 0562117100

brève

Conseiller Juridique Avocats

• Maison de l'Avocat à Toulouse
13 rue des Fleurs, du lundi au jeudi de 10h à 12h
Tél. : 0561521834

• CCAS de Portet-sur-Garonne
27 bis allées Jean Jaurès
(deux jeudis par mois sur rendez-vous 17h -19h
au 0561414080)
(réservé en priorité aux Portésiens).

Délibérations (suite)

Séance du 24 mai 2007 (suite)

Travaux d'amélioration du réseau pluvial

La commune connaît des problèmes d'évacuation des eaux, lors d'événements pluvieux importants, engendrant des problèmes de débordement sur voirie, et des remontées d'eaux pluviales chez des particuliers sur 3 secteurs en particulier qui sont :

- le hameau de Justaret
- l'avenue des Coquelicots
- le secteur « Pédenau »

Afin de remédier à ces désordres du réseau pluvial, une étude a été engagée, portant sur une analyse des dysfonctionnements, proposant des solutions techniques, ainsi qu'une estimation financière des travaux à réaliser.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Récapitulatif des travaux - Travaux d'amélioration du Réseau Pluvial

Hameau de Pins-Justaret	Total HT de la dépense	2 700 €
Rue des Coquelicots	Total HT de la dépense	22 400 €
Secteur Pédenau	Total HT de la dépense	14 200 €
Montant total HT de la dépense (3 sites)		39 300 €

Où l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau pluvial dans les secteurs du hameau de Justaret, de l'avenue des Coquelicots, du secteur « Pédenau » pour un montant de 39 300 € HT.

brève

Documents administratifs

Cartes grises : fournir obligatoirement un justificatif d'identité, carte nationale d'identité ou passeport **en cours de validité**, permis de conduire, carte de séjour.

brève



Déchetteries

Déchets autorisés : Déchets végétaux (tontes et branchages séparément), encombrants ferraille, électroménager, gravats, cartons, papiers, piles, huiles de vidange, batteries, verre.

Déchets non autorisés : pneus, souches, bouteilles de gaz et produits explosifs, amiante, médicaments, déchets toxiques.

1. Zone industrielle les Agriès à Labarthe-sur-Lèze

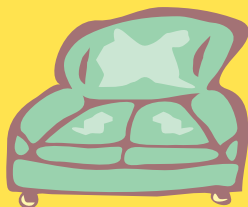
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30. Fermé le dimanche et jours fériés

2. Zone industrielle de Joffrey à Muret - rue Jean-François Romieu

Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre : du lundi au vendredi de 13 h à 19 h le samedi de 9 h à 19 h

Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars : du lundi au vendredi de 13 h à 18 h le samedi de 9 h à 18 h.

Un laissez-passer est nécessaire (vignette), se présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité pour retrait du laissez passer.



Aménagement de l'accueil du secrétariat de la Mairie

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'aménager l'accueil du secrétariat de la Mairie de manière à ce que les différents services (état civil, urbanisme) puissent avoir des bureaux spécifiques, et que les administrés soient reçus dans des conditions de confidentialité satisfaisantes. A cet effet M. le Maire soumet au conseil municipal le descriptif et estimatif des travaux suivant :

Descriptif	Montant
Démolition - cloisonnement	
Total	10 560,00 €
Electricité	
Total	4 394,00 €
Peinture	
Total	5 260,00 €
Total général HT bâtiment	20 214,00 €
Honoraires architecte HT	3 000,00 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres donne son accord pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'accueil du secrétariat de la Mairie, pour un montant de 20 214 € HT.

brève

Horaires et coordonnées Mairie

Du lundi au jeudi : 8 h – 12 h et 14 h – 18 h

Le vendredi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Le samedi : 10 h – 12 h

A partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août

Horaires d'été :

Du lundi au jeudi : 9 h – 12 h et 14 h – 18 h

Le vendredi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Fermé le samedi

Tél. : 05 62 11 71 00

Une messagerie vocale est à votre disposition 24 h/24 et 7 jours/7 en cas d'urgence à ce même numéro.

Fax : 05 62 11 71 01

Maîtrise d'œuvre du projet d'urbanisation de l'avenue de Toulouse

Dans le cadre du projet d'urbanisation de l'avenue de Toulouse RD56 PR 27.0 à 27.7 sur la commune, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour que soit confiée au SIVU du Pool Routier du Muretain, la maîtrise d'œuvre des travaux d'urbanisation de la RD56 du PR 27.0 à 27.7.

Achat d'un logiciel de gestion cadastrale

Les multiples demandes concernant l'urbanisme, la localisation des informations de la matrice cadastrale, la consultation des plans cadastraux, la visualisation graphique, et l'exploitation des données du PLU, les réseaux secs et humides, les servitudes, l'orthophotoplan rendent nécessaires l'acquisition d'un Système d'Information Géographique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, jugeant nécessaire au bon fonctionnement du service urbanisme l'achat d'un logiciel S.I.G, donne son accord à la proposition de la société GEO-CONSULT pour un montant HT de 1 467 €.

Séance du 19 juin 2007

Réalisation d'un complexe sportif municipal

M. le maire fait part à l'assemblée communale, que le développement démographique constant de notre commune depuis plus de 20 ans, qui dépasse actuellement les 4 300 habitants, ainsi que la vigueur de la vie associative locale, rendent nécessaire la réalisation d'un complexe sportif municipal. Ce complexe doit répondre aux attentes de la population, tant à la fois au niveau de la pratique de nouvelles disciplines, que de la conformité des installations, qui prendront en compte les exigences actuelles des fédérations sportives, permettant ainsi leur homologation dans les différentes disciplines.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à MM. Jacky GRIMAUULT et Alain CROUX architectes.

Le Projet se composera des équipements suivants :

- I. Une Grande Salle de Sports :
- II. Une Salle d'Arts Martiaux :
- III. Une Salle d'Activités Sportives :
- IV. Parties communes et autres Locaux :
- V. Locaux pour le Club de Football :

Les surfaces correspondantes aux différentes parties du bâtiment sont :

Surfaces Hors Œuvre	3 066,15 m ²
Salle de Sports et Annexes	2 723,55 m ²
Locaux du Club de Football	342,60 m ²

Les montants estimatifs du présent projet du complexe sportif et des vestiaires du football s'élèvent à 2 785 000,00 € HT y compris les équipements sportifs dans la salle de sports, les tatamis, la structure d'escalade, les agrès de la salle de gymnastique :

Complexe sportif	HT	TVA	TTC
Montant total travaux	2 450 000 €	480 200 €	2 930 200 €
Vestiaires du Football			
Montant total travaux	335 000 €	65 660 €	400 660 €

Où l'exposé de son président après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, jugeant indispensable au développement de la commune, et de la vie associative locale la réalisation du complexe sportif et des vestiaires du football, donne son accord au présent projet pour un montant de 2 785 000 € HT. Le conseil municipal sollicite du Conseil Général, de l'État, de M. LEMASLE député et de M. AUBAN Sénateur une aide au taux maximum pour la réalisation de ce projet indispensable à l'épanouissement et à l'intégration des habitants de la commune, et au développement de la vie associative locale.

brève

Quelques numéros utiles

POMPIERS : le 18

GENDARMERIE : le 17

SAMU : le 15

CENTRE ANTI-POISON :

05 61 77 74 47

Problèmes d'eaux usées et fuites d'eau avant le compteur d'eau :

appeler le SIVOM PAG au 05 62 11 73 60

Problèmes d'eau pluviale :

appeler la Mairie au 05 62 11 71 00

Délibérations (suite)

Séance du 24 mai 2007 (suite)

brève

Permanence de l'assistante sociale

Mme LASSALLE, assistante sociale du Conseil Général, assure ses permanences :

- Sur rendez-vous

auprès de l'U.T.A.M.S à MURET
au 05 62 11 62 40

44 avenue Jacques Douzans à Muret)

• les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi matin à la Mairie de Pins-Justaret

• les 1^{er} et 3^{ème} mercredi matin à l'U.T.A.M.S – 44 avenue Jacques Douzans

- Téléphoniques

au Centre Médico-social de Muret
au 05 62 11 62 40

• le mardi de 8 h 30 à 9 h 30

Installation d'un relais téléphonique Orange

Dans le cadre du déploiement de son réseau de nouvelle génération UMTS, la société Orange France souhaite implanter une antenne-relais, sur le stade de football de la commune de Pins-Justaret.

Afin de respecter le Guide des Bonnes Pratiques signés entre l'Association des Maires de France et l'Association Française des Opérateurs Mobiles, une solution privilégiant une intégration dans l'environnement urbain est proposée: Le projet nécessite:

- Le remplacement d'un pylône d'éclairage du stade de football.

Deux solutions sont proposées ci-après.

- La création d'une zone technique de 20m². Plusieurs propositions d'habillages sont possibles. L'installation de cette antenne-relais impliquerait pour la société Orange le versement annuel à la commune d'un droit d'occupation à négocier.

Où l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord pour l'implantation d'une antenne-relais sur un poteau d'éclairage du stade de football.

Rénovation de l'éclairage public au lotissement Figarèdes

Suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public au lotissement « Figarèdes », le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'Avant-projet Sommaire de l'opération comprenant:

- Dépose de 8 ensembles existants,

- Fourniture et pose de 8 ensembles de type déco en 100W SHP sur candélabre de h = 5 m

• TVA éligible au FCTVA 3 259 €

• Part gérée par le Syndicat 12 320 €

• Part restant à la charge de la commune (Estimation) 6 351 €

Total 21 930 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

Marché de plein-vent

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale, que devant la faible fréquentation du marché de plein-vent qui se tient actuellement tous les vendredis sur la place René Loubet, il est envisagé de le déplacer un autre jour de la semaine.



Le Conseil Municipal, où l'exposé de son président, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres donne son accord pour que la tenue du marché de plein-vent soit déplacée sur un jour plus favorable de la semaine, qui sera fixé par M. le maire dans le cadre du règlement général du marché de plein-vent.

Séance du 31 juillet 2007

Rapport annuel du SIVOM PAG sur l'eau et l'assainissement

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire présente à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, rapport destiné notamment à l'information des usagers. A cet effet, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2006 pour les services de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, approuve les rapports annuels 2006 sur l'eau et l'assainissement.

Concernant les fuites, M. BOSCHER fait remarquer qu'elles sont équivalentes à l'eau que nous achetons. Monsieur le Maire précise que dans la rubrique « fuites », il y a également, l'eau utilisée dans la lutte contre l'incendie, la purge des réseaux, ainsi que les conduites qu'il faut vidanger lorsqu'il y a une réparation à faire.

Rapport d'activité 2005 pour la communauté d'agglomération du Muretain

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Compte administratif 2006 et Budget Primitif 2007 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président donne acte de la présentation du bilan d'activité 2006, pour le Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne.



Médiathèque

Modification partielle du règlement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve comme suit la modification des articles 6.1 - 6.2 et 7.1 du règlement de la bibliothèque :

Type de document	Montant du remboursement
- Remboursement document perdu ou détérioré (acheté par la Médiathèque)	Prix public d'achat
- Remboursement document perdu ou détérioré (reçu par don)	Montant forfaitaire établi par délibération tarifaire

Proposition de modification des tarifs de la médiathèque

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal donne son accord à la modification suivante des tarifs de la médiathèque municipale :

	Habitants de Pins-Justaret et Villate	Extérieurs inscrits avant la délibération du 30/10/2000 (communes limitrophes)
- Remboursement document perdu ou détérioré (acheté par la Médiathèque)	Prix Public d'achat	Prix Public d'achat
- Remboursement document perdu ou détérioré (reçu par don)	10 €	10 €
Carte lecteur	gratuite	5 €/an/personne
Remplacement de la carte lecteur en cas de perte	5 €	5 €
Espace multimédia :		
- accès Internet, consultation, cédérom ou DVD	Gratuit	10 €/an pour 1 adulte 5 €/an pour 1 enfant (moins de 18 ans)
- Impression de documents	0,15 €/page ou 0,20 € (couleur)	
Frais de courrier : lettre de rappel et/ou demande de remboursement	2 €	2 €

Délibérations (suite)

Séance du 31 juillet 2007 (suite)

Etudes pour des travaux de voirie - programme 2008

Dans le cadre de la préparation du projet 2008 des travaux d'urbanisation sur la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la demande de prise en considération par le Conseil Général des travaux d'études concernant :

- urbanisation de l'avenue de Pinsaguel RD65
- urbanisation du RD4 du passage à niveau au carrefour RD4/VC2 (giratoire du lycée)

Travaux sur les bâtiments communaux

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal que lors de son passage, la commission locale de sécurité a demandé que soit mis en place à l'école primaire et à la salle des fêtes, des portes supplémentaires de sécurité destinées à permettre une meilleure évacuation du public en cas de sinistre.

Un avis d'appel public à la concurrence s'étant révélé infructueux, des contacts ont été pris avec des entreprises spécialisées dans ce type d'équipements.

Leurs propositions sont les suivantes :

EURL RENOV

Fourniture et pose de menuiserie et dépose
Adresse de chantier: Mairie de Pins-Justaret
Service Technique - 31860 Pins-Justaret

Total HT	11 045,48 €
TVA 19,6 %	2 164,91 €
Total TTC	13 210,39 €

MONPAC SYSTEME

Fourniture et pose de menuiserie et dépose

Prix total HT	13 556,00 €
TVA à 19.60 %	2 656,98 €
Prix de vente TTC	16 212,98 €

La commission des travaux lors de l'examen du dossier a préconisé de retenir l'entreprise RENOV en raison d'un prix inférieur pour une qualité de travail équivalente. Le conseil municipal donne son accord à la proposition de la commission des travaux.



Espaces verts du lycée

Lors de sa séance du 17 juillet 2007, la commission technique relative à l'aménagement des espaces verts du lycée a examiné les offres des entreprises ayant répondu à l'avis public d'appel à la concurrence.

Les critères retenus pour l'attribution du marché étaient :

- le prix
- les délais de réalisation
- les références

Six entreprises ont fait des propositions. Lors de l'analyse des offres, un complément d'information fût demandé à l'entreprise CAUSSAT dont le prix était jugé par la commission anormalement bas. Après réexamen du dossier, l'entreprise CAUSSAT a revu son prix à la hausse de 62 %, en raison d'une erreur d'échelle.

La commission, après en avoir délibéré, a proposé à M. le Maire, personne responsable du marché, de retenir les propositions de la SARL CASSAING Gilbert à Eaunes pour un montant HT de 50 000 €.

Classement des offres selon le critère « PRIX »

	Montant HT	Montant TTC
Espaces verts CAUSSAT	47 469,00 €	56 772,92 €
Sarl CASSAING Gilbert	50 000,00 €	59 800,00 €
PROFILVERT	52 319,49 €	62 574,11 €
Sarl MAYET Parcs et Jardins	60 258,00 €	72 068,57 €
Les Jardins Toulousains	61 382,40 €	73 413,35 €
BECANNE S.A.	68 107,50 €	81 456,57 €

Séance du 11 octobre 2007 (suite)

Installation d'une Conseillère municipale

En préambule, à l'ordre du jour Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de sa qualité de Conseillère Municipale de Madame Catherine MOLINA pour raisons familiales. Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé le Sous-préfet, représentant de l'Etat.

Madame Nicole CADAUX MARTY étant la candidate suivante sur « La liste Socialiste d'union républicaine démocratique pour la défense des intérêts communaux et pour l'expansion de la commune », Monsieur le Maire l'accueille et déclare l'installer en qualité de Conseillère Municipale.

Installation de Mme CADAUX MARTY dans les commissions municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à l'installation de Madame Nicole CADAUX MARTY en qualité de membre dans les commissions suivantes :

- Commission communication
- Commission urbanisme

Projet de réalisation de terrains de sports et d'une piste d'athlétisme

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en accueillant un lycée, la ville de Pins-Justaret s'est engagée à réaliser des équipements sportifs d'accompagnement comprenant :

- des terrains de sports,
- une piste d'athlétisme

La réalisation de terrains de sports et d'une piste d'athlétisme jouxtant le complexe sportif permettra aux lycéens venant de plus de 20 communes de pratiquer l'éducation sportive dans d'excellentes conditions, à la vie associative locale de se développer dans de nouvelles pratiques, et de bénéficier d'équipements répondants aux normes actuelles exigées par les différentes fédérations sportives.

Ces équipements d'athlétisme, outre le formidable outil mis à disposition des professeurs d'EPS du lycée, et de la vie associative locale, permettront d'accueillir dans notre ville des manifestations de niveau Départemental, participant ainsi à son rayonnement et à son développement économique et social.

Les terrains de sports et la piste d'athlétisme situés en plein centre de la partie agglomérée de Pins-Justaret, sur un terrain contigu au lycée et au terrain de football, viendront terminer de manière harmonieuse une zone regroupant de l'habitat, des commerces, des services, des espaces verts.

Le montant estimatif du projet des terrains de sports et de la piste d'athlétisme s'élève à 507 297,00 € HT soit 606 727,21 € TTC. Il est composé d'une piste d'athlétisme de 250 m, de pistes de 110 m, d'une aire de lancer, d'une aire de saut, et d'un terrain engazonné situé au centre de la piste d'athlétisme. Les différents lots se décomposent de la manière suivante :

Descriptif et estimatif des travaux

	Quantité	Montant
Terrain de sport	Terrain 60/50 + 2 demi-lunes	161 220,00 €
Piste d'athlétisme	Piste 250 m 4/4 couloirs, ligne droite 120 mètres	230 577,00 €
Divers		115 500,00 €
	Total général HT	507 297,00 €
	TVA 19,6%	99 430,21 €
	Total général TTC	606 727,21 €

brève

Ramassage des objets encombrants

Sont considérés comme encombrants les déchets ne pouvant entrer dans un coffre de voiture (meubles, électroménager, matelas, sommiers).

Attention les déchets suivants ne sont pas collectés : téléviseurs, ordinateurs, gravats, déchets de démolition, pneus, batteries, déchets végétaux, déchets toxiques ou dangereux (peinture, vernis, bouteilles de gaz, portails de clôture...).

1^{er} trimestre :

le mercredi 19 mars 2008

2^{ème} trimestre :

le mercredi 11 juin 2008.

Sortir les objets encombrants la veille au soir.



Délibérations (suite)

Séance du 11 octobre 2007 (suite)

Pour le financement de ces terrains de sports et de cette piste d'athlétisme nécessaires, au bon fonctionnement de la vie associative locale, à l'enseignement de l'éducation physique au lycée, la commune de Pins-Justaret sollicite des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale de l'Equipement, une subvention exceptionnelle de 228 283,65 € (deux cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-trois euros 65) le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature de la dépense		Nature de la recette	
Terrain de sports	161 220,00 €	Subvention au titre de la DGE	228 283,65 €
Piste d'athlétisme	230 577,00 €	Emprunt communal	378 443,56 €
Divers	115 500,00 €		
Total général HT	507 297,00 €		
TVA 19.6%	99 430,21 €		
Total général TTC	606 727,21 €	Total	606 727,21 €

Où l'exposé de son président, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, Madame GROSSET ayant procuration pour Monsieur SCHWAB, s'étant abstenue :

- approuve la construction d'équipements sportifs d'accompagnement comprenant des terrains de sports, une piste d'athlétisme.
- donne son accord sur le plan de financement prévoyant le financement de la part communale par la réalisation d'un emprunt de 378 443,56 € (trois cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-trois euros cinquante-six).
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser les emprunts nécessaires à ce projet.

brève

Passeports électroniques

Non établis à la Sous-préfecture de Muret

Pièces à produire (1^{ère} demande ou renouvellement)

- Copie intégrale authentique de l'acte de naissance
Le cas échéant justifier de la nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation ou de réintégration, possession d'Etat français.)

- Photos couleur, fond clair uniforme sauf blanc, de face, tête nue, identiques, récentes, parfaitement ressemblantes, gros plan du visage et des épaules, exclu tout objet ou toute autre personne dans le cadre de la photographie ; cas de port de lunettes, seuls les verres blancs sont acceptés et les montures doivent faire apparaître les yeux ouverts et non masqués par les cheveux.

- Copie de la carte d'identité

Justificatif de domicile : modalités inchangées (voir secrétariat de la mairie)

Enfants mineurs : plus inscrits sur le passeport des parents ou de tiers, passeports délivrés à titre individuel d'une durée de 5 ans (gratuit pour les moins de 15 ans).

Personne majeure : durée 10 ans

Cas très urgent : se renseigner à la mairie

SDEHG : Tarif Jaune

Dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de mise en place d'un tarif jaune pour alimenter le restaurant scolaire. Le coût total de ce projet est estimé à 3 198 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

SDEHG : Rénovation d'éclairage public

Suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public sur le parking de la maison des jeunes et des associations, le SDEHG a réalisé l'Avant-projet Sommaire de l'opération comprenant :

- Dépose d'environ 7 appareils existants.
- Réalisation d'environ 60 m de réseau d'éclairage souterrain pour implanter un candélabre supplémentaire et modifier l'implantation de certains,
- Fourniture et pose d'environ 7 candélabres de h=5 à 6 m équipé d'un appareil de type déco routier en 60 W IM.

• TVA éligible au FCTVA	5 092 €
• Part gérée par le Syndicat	19 250 €
• Part restant à la charge de la commune (Estimation)	9 923 €

Total 34 265 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

Séance du 11 octobre 2007 (suite)

Demande d'une subvention complémentaire pour la réfection de la toiture du restaurant scolaire

Lors des travaux de réfection de la toiture du restaurant scolaire, il est apparu nécessaire de réaliser certains travaux supplémentaires, indispensables au bon fonctionnement du restaurant scolaire municipal. Ces travaux ont porté sur les lots suivants :

Récapitulatif des travaux :

- Marché d'électricité	9 110,95 €
- Marché de gros œuvre	9 396,50 €
- Marché de plomberie	1 086,00 €
Total HT	19 593,45 €
TVA 19,6%	3 840,36 €
Total TTC	23 433,81 €



Le conseil municipal, oui l'exposé de son président après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, Madame GROSSET, ayant procuration pour M. SCHWAB, s'étant abstenue donne son accord pour la réalisation des travaux supplémentaires d'électricité, gros œuvre, plomberie au marché initial de réfection de la toiture du restaurant scolaire, et sollicite du Conseil Général une aide au taux maximum.

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget primitif 2007

Achat de divers matériels pour les écoles

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale de la demande des enseignants du primaire concernant l'achat de divers matériels nécessaire au bon fonctionnement de l'école.

Des contacts ont été pris avec différents fournisseurs, la CAMIF qui a fait les propositions suivantes :

Ecole maternelle

ASCO couchettes et toiles	248,33
Meuble à dessins	115,38
PICHON plastifieuse A3	175,50
CAMIF imprimante et perfo-relieuse	293,33
Tables et chaises	243,10
Meuble à dessins	379,00
Mobiliers	881,00
Equipements général	1 875,20
NATHAN mobiliers divers	1 676,79
UGAP bancs et chaises	311,46

Total HT: 5 950,76

Ecole Primaire

CAMIF lot de 2 casiers	436,50
Bancs et tables	807,20
Meuble art plastique	255,00
Equipements nouvelles classes	2 808,50
Meuble à papier	283,90
Armoire portes battantes	269,00
Armoire rideaux	275,00
UGAP 1 vidéo projecteur	677,25
40 chaises	872,90
Dégriff électroménager 1 réfrigérateur	213,62

Total HT: 6 462,40

Total général HT: 12 413,16

Oui l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord pour l'acquisition de l'ensemble des matériels demandés par l'école maternelle et primaire pour un montant de 12 413,16 €.



Horaires pour travaux de bricolage ou jardinage à intensité sonore

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.



brève

Délibérations (suite)

Séance du 11 octobre 2007 (suite)

Achat de divers équipements pour la médiathèque

Suite à l'importante fréquentation de la médiathèque municipale il est apparu nécessaire d'acheter de nouveaux équipements afin d'accueillir une plus grande variété de livres, disques, et DVD. Des contacts ont été pris avec la CAMIF qui a fait les propositions suivantes :

- 3 bacs albums/BD ss stock enfant	573 €
- 4 bacs albums/BD ss stock adulte	804 €
- 1 armoire à rangement	275 €
Total HT	1 652 €

Où l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord pour l'acquisition de l'ensemble des matériels demandés pour le fonctionnement de la médiathèque pour un montant de 1 652,00 €.

Tarif de l'étude surveillée de septembre 2007

L'étude surveillée du mois de septembre ayant commencé le 10, le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire donne son accord pour fixer à 15 € le tarif de l'étude surveillée du mois de septembre

Désignation de Mme PRADERE en qualité de représentant de la commune au CISPD

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à la désignation de Madame Nicole PRADERE en qualité de représentante de la commune à la cellule de veille du CISPD.

Information sur les châtaigniers

La direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées nous informe, qu'il a été découvert dans la région un lot de châtaigniers contaminé par *Driocosmus kuriphilus* (cynips du châtaignier).

Pour éviter la propagation dans la communauté de cet organisme nuisible, une cartographie détaillée déterminant les zones « focale » (5 km autour du foyer) et « tampon » (10 km au-delà de la zone focale) a été réalisée.

Notre mairie se situant à l'intérieur de ces dites zones, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt nous demande **d'interdire l'introduction de châtaignier au sein de notre commune pendant une période de 3 ans.**

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires concernant cet organisme nuisible sur le site internet de la DRAF-SRPV : www.srpv-midi-pyrenees.com.



État civil

Naissances

JARDIN Charlotte	née le 29 avril 2007
BORDES Léo, François, Alain	né le 30 avril 2007
MENCHI Agathe, Camille	née le 28 mai 2007
NEVEUX Shanone, Michele, Béatrice	née le 10 juillet 2007
BLANC Hugo, Robert, Gérard	né le 29 juillet 2007
LABILLOY Marine, Marie, Nicole	née le 01 septembre 2007
PROUST Ambre, Marie, Annick	née le 06 septembre 2007
GLAISE Florian, Julien, Denis	né le 14 septembre 2007
LANNES Lily, Ambre, Océane	né le 15 septembre 2007
GHIBAUDO Rudy, Gabriel, Benjamin	né le 21 septembre 2007
GES Amandine, Marie, Emilienne	née le 03 octobre 2007

Mariages

RÜHTZ Gerry, Ulrich et MASSET-DALAISE Julie, Marie, Jacqueline	célébré le 06 avril 2007
BENDAIX Joël et MOKHTARI Linda	célébré le 23 juin 2007
GHANMI Zouhir et CORDRAY Mélanie	célébré le 07 juillet 2007

Cette liste ne tient compte que des personnes ayant donné leur accord de parution sur le bulletin.

Marché de plein-vent

Les commerçants du marché de plein-vent vous accueillent dorénavant tous les dimanches matin de 8 h à 13 heures, place René Loubet. Vous y trouverez un accueil chaleureux et un vaste choix de produits de boucherie-charcuterie-traiteur, rôti, primeurs, fromages, vins, pizzas, et spécialités marocaines.



Les travaux réalisés



Travaux d'éclairage
du lycée

Travaux et aménagements divers autour du lycée



Espaces verts
du lycée



Parking
du lycée



Rond-point
du lycée

Travaux de voirie



2^{ème} tranche des
trottoirs du lotissement
du Château



Ralentisseur réalisé
chemin de la Croisette

Dégradations, vandalisme



Dégradations aux vestiaires du foot...

Stop!



...et à ceux de la salle polyvalente



Stop!



Dégradations espaces verts du Lycée

Stop!



Dépôt sauvage

Stop!

Dégradations salle polyvalente



Stop!



Dégradations au terrain de tennis

Comité de Jumelage : de belles rencontres !

" Belle est l'arrivée, triste le départ "

Lucciano et Adda n'auraient pu trouver parole plus juste d'autant que chaque voyage la renouvelle.

Fort heureusement, les occasions ne manquent pas pour permettre aux Cordignanais et aux Pins-Justaretois de se rencontrer. Les deux comités de jumelage respectifs y veillent et les amitiés qui se sont nouées au fil des ans alimentent avec bonheur les échanges.

Zoom sur les mois qui viennent de s'écouler.

Septembre :

Une délégation de Cordignano jumelée avec Pins-Justaret a assisté à l'inauguration du lycée de Pins-Justaret. Participaient à ce déplacement Mara ANTONIAZZI, adjointe au maire, chargée des affaires sociales et des relations avec les associations et une délégation du comité de jumelage: Lorena et Paolo POLETO et Virginio PESSOT. Quel beau cadeau offert par la ville de Cordignano à Pins-Justaret !



Elles sont bonnes les châtaignes !

Elus et membres des deux Comités réunis



paré les feuilles de sauge qui ont donné aux viandes grillées toute leur saveur, et le lendemain matin, aux aurores, devant le feu.... Et juste avant de servir, le se-cret de Virginio pour donner aux morceaux un goût savoureux.... Mais chut, nous ne le dévoilerons pas, gardant juste en mémoire ce parfum, le sourire et les histoires drôles que Virginio et Mario prennent un grand plaisir à raconter pour le plus grand bonheur de tous. Le lendemain, toute la délégation tenait un stand de spécialités italiennes à la foire commerciale et artisanale de Pins-Justaret, Luigina arborait pour l'occasion le costume traditionnel de Trévise.

Octobre :

Les commentateurs sont unanimes : le menu du repas italien servi dans la salle des fêtes était excellent et l'ambiance " formidable ". Il faut dire que les comités de jumelage de Pins-Justaret et de Cordignano n'avaient pas ménagé leur peine : l'équipe de Gilberte SOULIÉ pour Pins-Justaret signe l'organisation matérielle, la décoration et le service, arborant des tabliers brodés à l'effigie de Cordignano tandis que l'équipe de Luigina MENEGHIN préside aux grillades et à la polenta. Particulièrement bien organisés, dotés d'un matériel performant, les Cordignanais ont " assuré ", Virginio et Mario aux commandes. Déjà la veille, ils avaient pré-



Le stand de Cordignano

Novembre :

Une délégation de Pins-Justaret est partie à Cordignano pour le 11 Novembre afin de participer à la fête traditionnelle «delle Prealpi». Elle a pu admirer une très belle exposition de sculptures sur bois, de peintures sur toile, une collection de «Vespa» et de nombreux ateliers d'artisans régionaux, plus beaux les uns que les autres. Le stand du Comité de jumelage de Cordignano revêtu des couleurs de l'Italie et de la France a eu un très vif succès, surtout lorsque Luigina, Mario et Jean-Pierre louaient nos produits régionaux et aussi les violettes de Toulouse! Les «Alpini» aussi étaient nombreux à faire griller les châtaignes pour tous les gourmands. Tout cela dans la gaieté et la bonne humeur, avec animations de rue et musique jouée par «La banda di Cordignano» qui a fait une exhibition sur la Piazza Italia.

Décembre : un grand réveillon pour la Saint-Sylvestre

Et bientôt....

Lors du dernier déplacement de Cordignano à Pins-Justaret, Pierre ROSSÉ, dirigeant du CPRS et membre fondateur a remis à Luigina MENEGHIN, présidente du

comité de jumelage de Cordignano un maillot du club, en gage des futures manifestations qui seront organisées sous le signe du vélo entre les deux communes.

Remise officielle

Contact:
Comité de Jumelage de Pins-Justaret Cordignano
Gilberte SOULIÉ - présidente : 05 61 76 26 19

Chorale les Pins sont Joyeux



Le lundi et le jeudi soir la Chorale «Les Pins sont Joyeux» se retrouve pour entonner de nouveaux chants.

Vous pouvez venir nous rejoindre, si vous le souhaitez. Comme l'an passé, nous serons là, sur la place René Loubet, pour la fête de la Musique. A bientôt.

Contacts :

Daniel De BORTOLI
05 61 76 26 60 ou 06 72 01 51 92
email : de-bortoli.daniel@wanadoo.fr

Gisèle DUPRAT
05 61 76 27 78
email : jean-pierre.duprat3@wanadoo.fr

AGV : gymnastique volontaire

Cette année encore, nombreux adhérents, grands et petits, sont au rendez-vous chaque semaine pour un ou plusieurs cours...

Gym tonique, musculation ou stretching, en soirée ou en matinée pour les adultes.

Gym ludique pour les enfants le mercredi.

Chacun à son rythme, toujours dans la bonne humeur et sous l'œil vigilant de nos animateurs diplômés.

Vous nous avez sans doute rencontrés lors du forum des associations qui s'est déroulé en septembre et vous avez pris connaissance des horaires de cours...

Vous hésitez encore, vous souhaitez éliminer les excès des fêtes de fin d'année :

Alors venez participer à deux cours d'essai. A bientôt !!!!

Comité des fêtes

Le second semestre a débuté par le "Cassoulet de Justaret", une soirée très animée comme le montrent ces photos.

La fête locale 2007 commença elle aussi par le cassoulet du traiteur Calbet de Rieumes dont la compétence et le savoir-faire sont une sérieuse référence. Seul bémol: le match de rugby France-Argentine qui nous priva d'un certain nombre de convives. Les orchestres choisis par le Comité furent de qualité.

Le samedi soir la "Gerbe d'Or" de Saint-Loup Cammas entraîna tout le monde dans le parc de la mairie où Michel MURCIA de Toulouse Artifices nous en fit voir de toutes les étoiles. Ce fut merveilleux!

Le Comité des fêtes tient à remercier les services de Gendarmerie et la Police municipale pour leur présence tout au long de ces trois jours de festivités, garantissant le bon déroulement de cette grande manifestation.

Le 3^{ème} dimanche d'octobre, les chineurs ont rendez-vous avec Pins-Justaret. Le vide-grenier et la Foire commerciale et artisanale attirent



le "Cassoulet de Justaret", une soirée très animée

une foule de plus en plus nombreuse venue dénicher la perle rare. Pins-Justaret devient, l'espace d'une journée, le rendez-vous où l'on peut tout trouver: des spécialités marocaines, créoles et cette année italiennes (grâce à la

délégation de Cordiagnano) à la charcuterie du Rouergue, de l'ail de Cadours, du miel de montagne aux comportes décoratives, du sac à main aux minéraux, du bijou fantaisie à la céramique décorée sans oublier les nouveautés automobiles de M. BENECH. Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain.



Nous tenons à remercier toutes les personnes de la rue de la Bourdasse, de la place de l'Eglise et de l'avenue de Villate, suite à la gêne occasionnée par cette manifestation automnale.

La fin du semestre est consacrée aux lotos et au spectacle offert aux enfants.

Toute l'équipe du Comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2008.



Le vide-grenier et la Foire commerciale et artisanale attirent une foule de plus en plus nombreuse



Atelier d'art

Le traditionnel stage de pré-rentrée s'est déroulé fin août. Les caprices météorologiques ont nécessité une adaptation par rapport au programme, initial prévu.

Cette situation a débouché sur une plus grande diversité des sujets abordés (paysages et natures mortes).

Le coup d'envoi proprement dit s'est

effectué début septembre avec l'arrivée des enfants et des adolescents. On note un net regain d'intérêt au niveau de la section enfants, annonçant les prémices d'un renouveau prometteur.

Un projet avec le musée Saint Raymond de Toulouse est en préparation. Il consiste à faire travailler les élèves d'après des sculptures antiques afin de perfectionner leurs aptitudes à réaliser des portraits. Une séance par trimestre sera organisée.

L'assemblée générale de l'atelier d'art s'est tenue le 15/11/2007.

Le bureau suivant a été élu :

Président : Daniel MAZOYER
Vice-présidente : Solange PAJAUD
Trésorière : Annie de ZALDUA
Vice-Trésorier : Michel De ZALDUA
Secrétaire : Suzette POUX

Pour toute demande d'information concernant cette activité, composez le 06 62 73 39 17.

Mille Pattes

C'est une nouvelle saison qui a démarré en septembre pour l'association Mille Pattes.

En nouveauté cette année

En plus des cours de patchwork des lundis après-midi et des cours de couture des mercredis après-midi, vient se rajouter un créneau "libre" les mardis. Créneau durant lequel nos adhérentes se consacrent notamment au crochet, au tricot mais aussi à différents loisirs créatifs.

Pour fêter cette fin d'année,

de nombreux objets de décoration de Noël ont été réalisés en utilisant l'ensemble des techniques apprises en cours (voir photo).

L'association Mille Pattes vous souhaite une très bonne année 2008.

Pour tout renseignement sur notre activité, contactez :

Christiane 05 61 76 41 18

Visie 05 61 76 32 74



Théâtre

Les adultes, les collégiens et les lycéens du groupe théâtral ont assisté au spectacle "les femmes savantes" de Molière par la troupe "Les fous de la rampe" à Muret au mois de novembre 2007.

Le 5 avril 2008, une de nos troupes adultes présentera à la salle des fêtes de Pins Justaret "La nuit de

Valognes" d'Éric Emmanuel SCHMITT : le procès de Don Juan par les femmes qu'il a trahies. Humour grinçant, et ponctuation musicale percutante ! A découvrir !

En mai et juin, les autres troupes du groupe (7 au total !) vous présenteront les spectacles pour lesquels ils répètent en ce moment...

Contact :
05 61 76 40 07
Site Internet :
<http://theatrepinsjustaret.free.fr>

Association Qi Gong

C'est pour la 4ème année que l'activité QI GONG a repris en septembre 2007.

Notre participation au forum des associations nous a donné le plaisir d'accueillir quelques nouveaux participants et de retrouver les plus anciens.

Les stages d'été à Labarthe-de-Rivière nous ont permis d'affiner notre pratique, dans une ambiance toujours aussi conviviale. Postures, massages, exercices, les mouvements tout en souplesse et en fluidité sont destinés à mieux capter l'énergie et à la faire circuler harmonieusement dans tout le corps. Enlever les cailloux de la rivière pour que l'eau chante joyeusement.

C'est l'art du laisser-faire: une pratique régulière change notre relation à l'effort: il faut oublier le "vouloir-faire" pour découvrir le "laisser-faire".



Cette année nous organisons plusieurs stages, toujours à Labarthe-de-Rivière.

Le week-end du 29 et 30 mars (3^{ème} méthode).

Atelier le dimanche 6 avril (méditation).

Atelier le samedi 17 mai (massages énergétiques).

Contact:
05 61 76 28 84 ou
05 61 04 60 54

Calin-Caline

Nous voici déjà en 2008 et toujours aussi dynamiques; les Assistantes maternelles qui accueillent des enfants jusqu'à leur première scola-

rité les font participer aux activités que propose le relais de Labarthe sur Lèze avec un éveil musical dirigé par une professionnelle, des activi-

tés ludiques en matinée sont également proposées.

Nous fêtons les anniversaires mensuellement, ce qui fait la joie de tous ceux qui soufflent parfois leur première bougie.

La ludothèque a toujours un vif succès; nous avons repris nos habitudes à la salle des fêtes de Pins Justaret.

Les mamans sont les bienvenues; si vous êtes intéressées à lier votre petit avec les nôtres, renseignez-vous auprès de notre bureau qui vous donnera les dates précises.

En attendant de nous retrouver, nous vous souhaitons une très bonne année à tous.

Contact

E. BENALET Tél. : 05-61-76-77-58



Dojo

La saison 2007-2008 pour le dojo Pins-Justaret/Villate, a vu l'ouverture d'une section Kendo. Le kendo ou voie du sabre, est une discipline de combat avec arme, c'est-à-dire une escrime au sens occidental du terme.

Cette escrime est d'origine essentiellement japonaise, et a pris sa forme actuelle à la fin du XI^{ème} siècle devenant, quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, un sport de compétition internationale. L'arme utilisée pour la pratique du kendo, le shinai, est un sabre composé de quatre lames de bambou reliées entre elles par des éléments de cuir. Cette arme est suffisamment souple pour ne pas causer de dommages aux pratiquants. Sa longue poignée, tsuka, permet le maniement de l'arme avec les deux mains.

Le shinai est une réplique inoffensive du sabre, katana, utilisé jadis dans le contexte guerrier japonais. Les cours se déroulent le mercredi de 16h à 17h pour les enfants, de 17h à 18h pour les adolescents, et de 18h à 19h pour les adultes, et sont assurés par Linda Boussard 2^{ème} Dan de Kendo (Brevet d'Etat).

Le kendo est un sport assurant, à la fois, un développement harmonieux du corps et de l'esprit, dans lequel la force physique n'est pas un avantage. Souplesse, fluidité ont une importance bien plus grande dans la pratique de cet art martial, qui permettra à tous après une séance d'entraînement de retrouver bien-être et détente. Le kendo donne aux enfants le goût de l'effort, l'assurance en soi et le respect des autres.



Concernant le judo, les effectifs tournent autour de 90/100 adhésions.

Certains judokas ceintures noires, engagés dans des études supérieures, nous ont quittés, mais seront toujours les bienvenus au club, lorsque leur emploi du temps leur permettra de se joindre à nous.

Le succès du loto

Avec le résultat des gains gagnés au loto du 10 novembre 2007, le club a offert à ses adhérents une soirée au

cirque de Noël, un goûter spectacle en collaboration avec le football et le Comité des fêtes, et prévoit de prendre en charge une plus grande partie du coût des stages durant les vacances, afin de permettre au plus grand nombre de nos judokas d'y participer.

En attendant, comme vous pouvez le voir sur les photos jointes, nos judokas s'illustrent régulièrement lors des compétitions amicales, comme ce fut le cas le 18 novembre 2007 lors du tournoi de Muret.



Le bureau souhaite à tous ses membres et à tous les habitants de Pins-Justaret et de Villate de bonnes et joyeuses fêtes 2007-2008.

Le site Internet du club :
dojopjustaretvillate.free.fr
 régulièrement mis à jour permet à chacun d'accéder à l'ensemble des informations traitant de la vie du club :

- horaires d'entraînement,
- dates et résultats des compétitions,
- manifestations festives.

Vélo Club CPRS

Fin de saison satisfaisante pour le Vélo Club CPRS Pins-Justaret/Villate

En compétition sur route

Un champion de France à Pins-Justaret

Deux sociétaires du Vélo Club CPRS Pins-Justaret/Villate, Olivier ROSSE et Jérôme SARTORI, ont été sélectionnés pour participer au Championnat de France cyclisme FSGT 2007 qui s'est déroulé en Bretagne à Bourg Blanc dans le Nord Finistère les 30 juin et 1^{er} juillet 2007.

Nos deux représentants se sont remarquablement comportés :

Olivier est Champion de France de

CLM par équipes avec l'Equipe 1 de la Haute-Garonne qui remporte la victoire et Jérôme se classe 3^{ème} de cette même discipline avec l'équipe 2 de la Haute-Garonne.

En randonnées sur route et cyclosporives

Pour nos cyclosporives, une forte délégation du CPRS était présente sur l'épreuve de l'Etape du Tour 2007 réservée aux amateurs qui reliait Foix à Loudenvielle soit une distance de 200 km avec 5 cols et plus de 4 000 m de dénivelé. 7 000 cyclistes seront engagés avec 2 000 abandons, c'est dire si l'étape et les cols pyrénéens cette année étaient difficiles. Nos amis du CPRS ont fini

ensemble au bout d'une dizaine d'heures de selle et d'effort. D'autre part le CPRS s'est vu régulièrement récompensé comme un des clubs le plus représenté sur les randonnées cyclo organisées par les clubs de la région.



Serge de Freitas, en plein effort sous le soleil de Tunisie

En VTT

(compétition et randonnée)

Mi-septembre a eu lieu le traditionnel Marathon VTT des Coteaux organisé par notre club au départ de Pins Justaret: un événement important aussi bien dans le calendrier fédéral et régional que dans le cadre de notre activité au sein de notre commune. 350 vététistes se sont retrouvés pour traverser 18 communes par chemins et sentiers sur des parcours sportifs pour les plus aguerris et plus «cool» pour les amateurs.

Saison 2008

Maintenant place à la saison 2008 qui commence traditionnellement par une préparation hivernale de janvier à fin mars avant de se consacrer à nouveau aux courses, rando, et autres raids.

Pour tout contact :

Réunion un vendredi sur deux à 21 h à la MJA de Pins Justaret

Téléphones :

Michel TOMAS

05 61 76 38 91

Olivier SERIN

06 74 78 68 31

Génération Danse

Une année commence et nos cours avec, jusqu'au mois de juin. Des cours toujours pleins de vigueur. David a su encore donner tout son talent en salsa et rock, Gustavo nous transmet son art du tango argentin.

La danse : Rock'n'roll, salsa, et tango argentin sont nos principales danses dans l'association. Mais vous pourrez découvrir par le biais de nos stages en cours d'année les danses de salon ou lindy hop en initiation ou perfectionnement.

Nous proposons aussi des sorties danses, soirées et restaurant dansants, plus un «sucré salé» une fois par trimestre.

Futurs danseurs et danseuses vous êtes les bienvenus des plus jeunes aux moins jeunes, des plus débutants aux plus avancés.

Vous bénéficierez de tarifs préférentiels au-delà d'une danse, aux couples et ados de 13 à 18 ans, ainsi que les étudiants (avec carte).

Nos cours fonctionnent de fin septembre à fin juin.

Alors futurs danseurs, danseuses nous vous donnons rendez-vous à la Salle des Fêtes de Pins-Justaret pendant nos heures d'ouvertures ou encore par téléphone ou par email.

Notre prochaine soirée sera le 26 janvier, et ce même week-end consacré à un stage de lindy hop

Contacts :

Jean-Marc : 06 82 32 94 92

Email : generation.danse@orange.fr

Bout'chou

Programme varié et ludique pour cette saison 2007-2008 !

Temps forts de ces premiers mois : les ateliers manuels, le concours de réalisations manuelles sur le thème d'Halloween, les goûters « anniversaires », le spectacle « Les acolytes de Marguerite » plus un goûter offert à tous les enfants et leur assistante maternelle pour le Noël de l'association Bout'chou, mais surtout le retour de l'activité régulière « éveil corporel » préparée et organisée par Dominique, professeur diplômé.



Et pour le premier semestre 2008 : la galette des rois, la chandeleur, les déguisements de carnaval, la sortie au Forum du livre, la cueillette des œufs de Pâques, la Fête des mères et des pères, la matinée sur le thème du « goût » suivi du spectacle « Comédie végétale » dont les acteurs sont de vrais légumes !

Bonne année à tous les lecteurs
Contact : 05 62 20 28 03

Forum des associations



Le forum des associations a eu lieu le 1^{er} septembre 2007. Les visiteurs toujours aussi nombreux, pouvaient se renseigner sur des jours ou des heures de cours et éventuellement s'inscrire dans l'association de leur choix. La soirée s'est terminée autour de la table en dégustant une très bonne poule au pot.

Rédaction des articles

Le contenu des articles des associations a été réalisé par chaque Président et est sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Informations sur les chiens dits dangereux

Comme toutes les communes en France, la commune de Pins-Justaret est chargée de la centralisation des dossiers de déclaration, du contrôle de conformité des documents fournis, de la transmission des récépissés au domicile des déclarants et de la centralisation des données statistiques destinées à la Préfecture.

Ainsi en amont, les détenteurs de chiens de 1^{er} et 2^{ème} catégories doivent effectuer les démarches nécessaires à la déclaration de leur chien au secrétariat.

Résumé des mesures obligatoires pour les chiens dangereux
(Loi du 6 janvier 1999 et arrêté d'application du 27 avril 1999)



	1ère CATEGORIE	2ème CATEGORIE
Types de chiens	Chiens de Type : Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Pit-bull, Mastiff, Boer-bull, Tosa-Inu, Non inscrits au Livre des Origines Françaises	Chiens inscrits au Livre des Origines Française de races : Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa-Inu, Chiens non inscrits au Livre des Origines Françaises assimilables aux Rottweilers
Mesures obligatoires	Détenue interdite aux mineurs et aux personnes condamnées (casier n° 2) Déclaration à la mairie obligatoire Identification obligatoire Vaccination antirabique obligatoire Assurance responsabilité civile obligatoire Présentation des documents à toute réquisition des forces de l'ordre obligatoire Port de muselière et laisse obligatoire	
	Accès interdit aux lieux publics, aux locaux ouverts au public, aux transports en commun Stationnement interdit dans les parties communes des immeubles Stérilisation obligatoire Acquisition, cession et importation interdites	autorisé avec tenue en laisse et muselière autorisé avec tenue en laisse et muselière
Sanctions	Les sanctions et peines encourues relèvent des contraventions de 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e classe allant de 35 à 135 € d'amendes et des délits pouvant donner lieu à des peines d'emprisonnement de 3 à 6 mois de prison assortis de 3 000 à 15 000 € d'amendes.	

Union Laïque

L'Union Laïque organise à Pins Justaret des séances d'aide à la scolarité pour les classes du CE1 à la 5^{ème}.

- le lundi et le jeudi de 17h à 18h30
- le mercredi de 14h à 16h

Pour plus de renseignements, contacter le :
05 61 56 92 51 (le matin).

Pré-Inscriptions scolaires

Pour la rentrée des classes 2008-2009, les pré-inscriptions scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire se feront en Mairie pour :

- les enfants rentrant en première année de maternelle
- les enfants rentrant au cours préparatoire (CP)
- les nouveaux arrivants sur la commune

Les pré-inscriptions se feront entre le 31 mars et le 16 mai 2008.

Il vous faudra fournir les documents suivants :

- Livret de Famille
- Justificatif de Domicile récent

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le journal municipal aux groupes d'élus constitués au sein du conseil municipal. Ainsi, vous trouverez, désormais, dans « Village Infos » une page de tribune réservée à la majorité municipale et la minorité municipale.

Majorité Municipale

Pins-Justaret l'Avenir Autrement

Notre groupe, certes minoritaire mais toujours très motivé, continue de combattre et de proposer des projets pas toujours suivis mais dont certains aspects non négligeables sont acceptés. Par exemple, modification de l'insertion du chemin de la Gare sur la route de Labarthe (à hauteur du passage à niveau) ou quelques - trop rares - stationnements longitudinaux sur le même chemin de la Gare.

Pour l'instant, et dans le cadre de l'élaboration du P. L.U., nous demandons depuis longtemps que soit prévue une zone d'activités sur la commune, dans l'aire comprise entre la RN 20, les deux ronds-points et la voie ferrée. Et l'on pourrait situer la halte ferroviaire au milieu de cette zone. Bien évidemment, de nouvelles voies sont à créer tant pour desservir les habitants actuels que les futures installations. Serons-nous suivis jusqu'à l'établissement du zonage du P L.U. ? Hélas, rien n'est moins sûr...

Nous réclamons cette zone depuis de nombreuses années et nous avons bien d'autres projets par ailleurs.

Pins-Justaret plurielle et citoyenne

2024

Très
bonne
année
à toutes
et à tous